473 (2025-2026) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

2 FÉVRIER 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre le « blues des élus locaux » et de soutien aux vocations locales

déposée par

Mme Hanus, MM. Lefèbvre, Crampont,
Mmes Özen, Greco et M. Devin

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution part du constat d'un « blues des élus locaux » chez les mandataires locaux en Wallonie, lié notamment à la surcharge administrative, la complexité des normes, la gestion des crises, les incivilités et la difficulté de concilier mandat et vie privée.

Elle invite donc le Gouvernement wallon à mettre en place une stratégie régionale structurée, allant de la simplification administrative à la modernisation des outils numériques, en passant par un réel soutien psychologique et la création d'un guichet d'accompagnement (formations, aide à la cybersécurité et soutien face aux menaces).

Enfin, elle propose également une stratégie pour encourager de nouvelles vocations (campagne de valorisation, programmes pour les femmes, les jeunes et les personnes issues de la diversité, mentorat et formations pratiques) et la création d'un observatoire y dédié.

DÉVELOPPEMENT

Les pouvoirs locaux constituent la colonne vertébrale de la démocratie wallonne. Les élus communaux assurent au quotidien une proximité indispensable avec les citoyens. Ils incarnent le premier niveau de la confiance démocratique et assument des responsabilités essentielles dans un contexte de plus en plus complexe.

Pourtant, les élus locaux traversent une période préoccupante, qualifiée de « blues des élus locaux ».

L'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) souligne notamment :

– la surcharge administrative croissante pesant sur les mandataires locaux, désormais identifiée comme la première source d'insatisfaction ;

– la complexification excessive des normes et procédures qui rend l'exercice du mandat plus lourd et plus technique (en matière d'urbanisme, de marchés publics, d'environnement, de sécurité, de transitions, etc.) ;

– les pressions accrues liées à la gestion des crises (crise énergétique, cybersécurité, intempéries, tensions sociales, etc.) ;

– la difficulté croissante à assurer une conciliation entre vie personnelle, professionnelle et mandat public ;

– une augmentation des incivilités, agressions verbales, cyberattaques et menaces à l'égard des élus ;

– une tendance au désengagement, observable à travers la baisse des candidatures dans de nombreuses communes.

Ce phénomène fragilise directement la capacité des communes à recruter des femmes et des hommes désireux d'assumer un mandat local. Il tend à réduire la diversité sociologique des élus et met en péril le renouvellement démocratique et la représentativité des institutions.

Le mandat local demeure pourtant l'un des plus essentiels pour la cohésion sociale, la mise en oeuvre des transitions, la gestion des services publics de proximité et le maintien du lien entre institutions et population.

Face à ces constats, il apparaît indispensable que la Région wallonne se dote d'une stratégie structurée de soutien aux élus visant à :

– alléger la charge administrative pesant sur eux ;

– renforcer les dispositifs de formation, d'accompagnement et de soutien psychologique ;

– améliorer leur protection physique et numérique ;

– moderniser les outils mis à leur disposition ;

– encourager l'émergence de nouvelles vocations, notamment féminines et issues de la diversité ;

– valoriser le rôle et l'utilité sociale du mandat local.

Il s'agit de privilégier la mobilisation et la mise en cohérence des dispositifs existants et, le cas échéant, des moyens budgétaires disponibles, en y ajoutant des outils concrets répondant aux besoins identifiés.

Une telle stratégie régionale serait conforme :

– aux demandes explicites des communes (relevées dans le volet « gouvernance » du Mémorandum régional 2024 de l'UVCW) ;

– à la volonté affirmée d'améliorer la qualité de la démocratie locale ;

– aux objectifs constitutionnels d'autonomie locale ;

– à la nécessaire modernisation des conditions d'exercice d'un mandat local au XXI^{e} siècle.

La présente proposition de résolution vise donc à inviter le Gouvernement wallon à mettre en oeuvre une stratégie globale et transversale de lutte contre le « blues des élus » et de soutien aux vocations locales.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre le « blues des élus locaux » et de soutien aux vocations locales

Le Parlement de Wallonie,

A. Considérant le rôle essentiel joué par les élus locaux dans la vie démocratique et la gestion des services publics de proximité ;

B. Considérant la surcharge administrative, les pressions accrues et les difficultés identifiées dans le Mémorandum régional 2024 de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) ;

C. Considérant la diminution du nombre de candidatures pour l'exercice d'un mandat dans plusieurs communes et la fragilisation des vocations locales ;

D. Considérant la nécessité de renforcer la démocratie locale, la participation citoyenne et l'attractivité du mandat local.

Demande au Gouvernement wallon,

1. d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre le « blues des élus locaux » comprenant notamment :
   a) un plan de simplification administrative ciblé pour les pouvoirs locaux, portant en priorité sur :
      – les marchés publics ;
      – l'urbanisme et les permis ;
      – les subventions et les appels à projets ;
      – les obligations de rapportage ;
   b) la mise en place d'un guichet régional d'accompagnement des mandataires locaux offrant :
      – des formations thématiques ;
      – un appui en matière de cybersécurité ;
      – un soutien en cas d'incivilités ou de menaces ;
   c) la modernisation des outils numériques mis à disposition des élus afin de réduire le temps consacré aux tâches administratives (plateformes unifiées, tableaux de bord locaux, modèles types et interopérabilité des données) ;
   d) des modules de formation renforcée pour les nouveaux élus, notamment en matière de gouvernance, de finances locales, d'urbanisme, de marchés publics, de prévention des conflits d'intérêts et de cybersécurité ;
   e) un dispositif de prévention et de soutien psychologique accessible aux élus victimes de harcèlement, de violences verbales, de menaces ou de surcharge émotionnelle ;
   f) une amélioration de la protection juridique et numérique des élus locaux, en collaboration avec les zones de police et les centres d'expertise en cybersécurité ;
2. de développer une stratégie de soutien aux vocations communales comprenant :
   a) une campagne de valorisation du mandat local mettant en avant l'utilité sociale, la diversité des missions et l'impact concret des décisions locales ;
   b) des programmes spécifiques favorisant la participation des femmes et des jeunes ainsi que des personnes issues de la diversité, dans la lignée des engagements wallons en matière d'égalité ;
   c) le renforcement des dispositifs de mentorat entre élus expérimentés et nouveaux élus ;
   d) l'intégration, dans les programmes de formation des futurs élus, d'outils d'aide à la gestion du temps, à la communication publique et à la conciliation entre vie privée et vie publique ;
   e) la création d'un observatoire régional des conditions d'exercice des mandats locaux chargé de documenter l'évolution du « blues des élus locaux », d'identifier les besoins émergents et de formuler des recommandations ;
3. de communiquer au Parlement de Wallonie un rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie régionale de lutte contre le « blues des élus locaux » et son impact sur les conditions d'exercice des élus locaux.

M. HANUS

B. LEFÈBVRE

V. CRAMPONT

Ö. ÖZEN

I. GRECO

L. DEVIN